

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Train Rouge – Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

Nombre de Conseillers :

En exercice : 20

Présents : 15

Pouvoirs :

Votants : 14

OBJET :

Adoption du compte-rendu du
Conseil Syndical du 28 mars
2023

L'an deux mille vingt-trois

le : 14 septembre

Le Comité du Syndicat Mixte du Train Rouge, train touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FOURLON.

Date de convocation : le 22 août 2023

PRÉSENTS: FOURLON Jean-pierre, MAZEROLLES Michel, FAYT Thierry, DEULOFEU Gilles, DELONCA Michel, CHIVILO Charles, BAUER Stéphanie, SAQUE André, LUZ GARAU Doriane, MONIER René, DELCAMP Martine, DELPRAT Mylène, GALY Jacques, PEREIRA David, DIAZ Jean-François

POUVOIRS :

EXCUSES : MANAUD Rose-Marie, BEDOS Daniel, MOUNIE Serge, PARRAUD Philippe, JONCA Frédéric, JOURDAN Adeline, JOMOTTE Vanessa

M. Thierry FAYT est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président donne lecture du compte-rendu de la séance du 28 mars 2023 et demande à l'assemblée si des corrections sont à apporter.

Le Conseil Syndical, **OUI** cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE le compte-rendu de la séance du 28 mars 2023

AUTORISE le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Délibération certifiée exécutoire
par son envoi en préfecture à la date du
Le Président,

Syndicat Mixte du Train Rouge
Train touristique du Pays Cathare
et du Fenouillèdes
16 rue de Lesquerde
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

Syndicat Mixte du Train Rouge
Train touristique du Pays Cathare
et du Fenouillèdes
PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

18 SEP. 2023

COURRIER



Syndicat mixte du Train Rouge
Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

Conseil Syndical du 28 mars 2023
Salle de réunion de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes

Proposition de Compte-rendu

Date de convocation : 6 mars

PRÉSENTS: FOURLON Jean-pierre, FAYT Thierry, DEULOFEU Gilles, MAZEROLLES Michel, DELCAMP Martine, DELPRAT Mylène, DELONCA Michel, SAQUE André, LECLERC Dominique, PARRAUD Philippe, MANAUD Rose-Marie

POUVOIRS :

EXCUSÉS : JONCA Frédéric, BAUER Stéphanie, LUZ GARAU Doriane, JOMOTTE Vanessa, JOURDAN Adeline, CHIVILO Charles, PEREIRA David, BEDOS Daniel, MOUNIE Serge, GALY Jacques, MONIER René

Membres en exercice : 20

Membres présents : 11

Membres votants : 11

En présence de :

POLETTI Marie-France, chargée de mission

Le Président, Jean-Pierre FOURLON, fait l'appel. 11 délégués sont présents. Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h40. Le Conseil Syndical désigne M. Thierry FAYT pour secrétaire de séance.

Le Président présente l'ordre du jour de la séance :

- Adoption du compte-rendu du CS du 14/02/23
- Approbation du Compte Administratif 2022
- Affectation du résultat de l'exercice 2022
- Taxe de capitation 2023
- Vote du BP 2023
- Certificat d'intégration de dépenses d'études
- Lancement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet d'atelier de réparation et de maintenance du Train Rouge sur Caudiès-de-Fenouillèdes

- Dernières informations sur l'avenir de la ligne du Train Rouge
- Questions diverses

Le Président présente le projet de compte-rendu de séance du Conseil Syndical du 14 février 2023. En l'absence de remarque, le Président propose à l'assemblée de délibérer.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du CS du 14/02/2023

1. PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Président rappelle à l'assemblée que lors du vote du Compte Administratif, le Conseil Syndical doit également se prononcer sur le Compte de Gestion du receveur des Finances Publiques. Il soumet à l'assemblée le Compte de gestion du Syndicat pour l'exercice 2022 qui lui a été transmis par le receveur des finances publiques et avec lequel le Compte administratif se trouve en concordance.

Délibération à l'unanimité pour l'approbation du Compte de Gestion pour l'exercice 2022

2. PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

M. DEULOFEU est désigné comme Président de l'assemblée pour le vote du Compte Administratif.

M. FOURLON, Président du Syndicat et ordonnateur, présente le budget primitif de l'exercice 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du Compte de gestion du receveur.

M. FOURLON quitte la salle et le Conseil Syndical, sous la présidence de M. DEULOFEU délibère sur le Compte Administratif.

1- RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022

GLOBAL	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 POUR VOTE			Restes à réaliser (RAR) 2022 pour information	
	Recettes de l'exercice (€)	Dépenses de l'exercice (€)	Solde de l'exercice (Rec.-Dép.) (€)	Solde RAR* 2022	Solde avec RAR 2022
Investissement (I)	214 269,63	227 373,02	-13 103,39		-13 103,39
Fonctionnement (F)	193 065,92	112 825,36	80 240,56		80 240,56
Cumul (I+F)	407 335,55	340 198,38	67 137,17		67 137,17

* Restes à réaliser (Investissement)

Délibération à l'unanimité pour l'approbation du Compte Administratif pour l'exercice 2022

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Syndical ayant entendu le Compte Administratif 2022, considérant que celui-ci présente un excédent du résultat de fonctionnement de 80 240,56 € et un déficit du résultat en investissement de 13 103,39 €, le Président propose à l'assemblée l'affectation du résultat 2022 comme suit :

Excédent de fonctionnement : 80 240,56 €

Affectation du résultat 1068 : 13 103,39 €

Le solde en 002: 67 137, 17 €

Délibération à l'unanimité pour l'approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2022

4. TAXE DE CAPITATION / COTISATIONS 2023

Le Président rappelle le mode de calcul des cotisations validé lors de la modification des statuts en 2021 et présente le tableau du calcul pour l'année 2023 pour chaque commune et chaque EPCI.

Il rappelle que ce tableau a été transmis à chaque EPCI en janvier pour la préparation budgétaire et que les titres de recettes seront envoyés tout prochainement car le Syndicat doit faire face à des dépenses courant avril pour lesquelles il a anticipé en souscrivant une ligne de trésorerie. Les frais de cette ligne de trésorerie seront d'autant plus réduits si les collectivités membres versent leur cotisations 2023 dès que possible.

PÉRIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE										
COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS 2022	Montant par commune pour l'année 2022	NOMBRE D'HABITANTS 2023	Tranches de population	Nombre d'habitant par tranche	cotisation par tranche	MONTANT 2023 Par tranche	% commune 2023	Montant par commune pour l'année 2023	Différence 2023-2022
EPSIRA DE L'AGLY	3610	17 047,85 €	3603	De 1 à 3499	3500	6,5	22 750,00 €	22,79	16 932,10 €	-115,75 €
CASE DE PENE	960	4 535,73 €	980	De 3500 à 14999	11500	4,33	49 795,00 €	6,2	4 606,36 €	70,63 €
ESTAGEL	2067	9 759,60 €	2064	plus de 15000	807	2,17	1 751,19 €	13,06	9 703,08 €	-56,52 €
RIVESALTES	9030	42 649,21 €	9160					57,95	43 054,64 €	405,43 €
TOTAL	15 667	73 992,39 €	15807		15807		74 296,19 €	100	74 296,19 €	303,80 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY FENOUILLEDES								
COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS 2022	Montant par commune 2022 Base 6,50€ par habitant	NOMBRE D'HABITANTS 2023	Tranches de population	Nombre d'habitant par tranche	cotisation par tranche	MONTANT par commune pour l'année 2023	Différence 2023-2022
MAURY	800	5 200,00 €	801				5 206,50 €	6,50 €
ST PAUL DE FENOUILLET	1808	11 752,00 €	1796				11 674,00 €	-78,00 €
CAUDIES DE FENOUILLEDES	614	3 991,00 €	602				3 913,00 €	-78,00 €
TOTAL	3 222	20 943,00 €	3199	De 1 à 3499	3199	6,5	20 793,50 €	-149,50 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES AUDOISES								
COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS 2022	MONTANT 2022 Base 6,50€ par habitant	NOMBRE D'HABITANTS 2023	Tranches de population	Nombre d'habitant par tranche	cotisation par tranche	MONTANT 2023	Différence 2023-2022
Canton d'Axat	1632	10 608,00 €	1604				10 426,00 €	-182,00 €
TOTAL	1 632	10 608,00 €	1604	De 1 à 3499	1604	6,5	10 426,00 €	-182,00 €

	NOMBRE D'HABITANTS 2022	MONTANT pour l'année 2022	NOMBRE D'HABITANTS 2023	MONTANT pour l'année 2023	Différence 2023-2022
TOTAL GENERAL	20 521	105 543,39 €	20 610	105 515,69 €	-27,70 €

Délibération à l'unanimité pour voter les montants de la taxe de capitation 2023 (montants ci-dessus)

5. PROPOSITION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Document remis : Budget prévisionnel 2023.

Le Président présente à l'assemblée la proposition de Budget primitif pour 2023 qui s'équilibre comme suit :

● **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 219 434,17 €

Recettes : 219 434,17 €

Dont excédent 2022 (en 002) : 67 137,17 €

● **Section d'investissement :**

Dépenses : 118 916,37 €

Dont déficit 2022 (en 001) : 13 103,39 €

Recettes : 118 916,37 €

Dont 1068: 13 103,39 €

● **Total des deux sections confondues :**

Dépenses : 338 350,54 €

Recettes : 338 350,54 €

Délibération à l'unanimité pour le vote du Budget Primitif 2023 (montants ci-dessus)

6. CERTIFICAT D'INTÉGRATION DE DÉPENSES D'ÉTUDES

Monsieur le Président informe l'Assemblée de la nécessité de prévoir un certificat d'intégration des études de 2020 :

- pour le glissement de terrain (opération 915, nature 2031 à passer en 2315) pour un montant de 2 486,40€
- pour le déploiement du logiciel Tourinsoft (opération 912, nature 2032 à passer en 2318) pour un montant de 2 475,00€

Ces opérations sont inscrites au budget 2023 et permettront de récupérer du FCTVA en 2024.

Délibération à l'unanimité pour l'intégration de dépenses d'étude et inscription au BP 2023 (montants ci-dessus)

7. PROJET ATELIER CAUDIÈS : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE CHOIX D'UN MAÎTRE D'OEUVRE

Suite à l'acquisition du terrain Imerys par l'EPFL 66 dans le cadre d'un portage foncier au nom du Syndicat, le Président propose à l'assemblée de lancer une consultation pour sélectionner un maître d'œuvre pour le projet d'atelier de maintenance et de réparation du Train Rouge.

Deux tranches envisagées:

- tranche ferme: étude avant-projet
- tranche conditionnelle: réalisation des travaux

Estimation du projet: 1 M €. Objectif de financement par des subventions et des fonds européens pour la part la plus élevée possible.

Confirmation de l'engagement de la SARL TPCF à couvrir le remboursement des annuités de l'emprunt que serait amené à solliciter le Syndicat Mixte en complément.

Le Président précise que la délibération proposée ne porte que sur le choix d'un maître d'œuvre et uniquement sur la tranche ferme: avant-projet. Cette étude permettra au Syndicat de présenter des demandes de subventions.

40% du montant de l'étude pourra être pris en charge par l'EPFL 66.

Le Président envisage un coût d'étude autour de 4000€ pour le Syndicat.

Remarque de M. DEULOFEU : attention aux coûts des études d'avant-projet exigés pour les dossiers de subvention, elles risquent de dépasser les 4000€ pour un projet d'1 M € comme l'atelier.

M. FOURLON entend la remarque et rappelle que le Syndicat est encore en attente de la convention SNCF-Réseau pour envisager des projets sur 4 ou 5 ans et qu'il s'agit d'envisager une étude au mieux des moyens et du contexte actuel. L'aide de 40% de l'EPFL permettra aussi de limiter la participation du Syndicat.

Délibération à l'unanimité pour approuver le lancement d'une consultation afin de choisir un maître d'œuvre sur le projet de l'atelier de Caudiès

8. DERNIERES INFORMATIONS SUR L'AVENIR DE LA LIGNE DU TRAIN ROUGE

Le Président rappelle la situation :

- aide de l'Etat 1,5 M € fin 2021, travaux sur la ligne en 2022
- avenants aux conventions SNCF-Réseau portant effet jusqu'au 31 décembre 2023
- comité technique le 9 décembre 2022 (Axat)
- engagement de la Région à hauteur de 0,5 M € / Départements 11 et 66 à hauteur du 1/3 des 0,5 M € restants
- courriers adressés aux Présidents des 3 EPCI membres du Syndicat pour financer le 1/3 restant (166 666 €)
- Avis favorable des Présidents des Communautés de Communes Agly-Fenouillèdes et Pyrénées Audoises sur la base d'une répartition calquée sur celle des cotisations au Syndicat à savoir : 70,41%, soit un montant de 117 349,53 € pour Perpignan Méditerranée Métropole (PMM), 19,71%, soit un montant de 32 849,87 € pour la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes (CCAF) et 9,88%, soit un montant de 16 466,60 € pour la Communauté de Communes Pyrénées Audoises (CCPA).
- Courrier du Président de PMM (R.VILA) se prononçant contre cette proposition le 23 février
- lettre du Président du Syndicat en réponse à M. VILA le 15 mars

Pour l'heure, pas de nouvelles sur la suite. Le Président a missionné M. Théophile MARTINEZ (Maire de Cases-de-Pène et élu siégeant à PMM) auprès de M. VILA pour étudier une issue à la situation.

Le Président souligne que si le montant des 166 666 € n'est pas atteint par la participation des 3 EPCI, le Syndicat risque de devoir contracter un emprunt dont le coût sera répercuté sur les cotisations des EPCI (soit à 70,41% pour PMM, 19,71% pour la CCAF et 9,88% pour CCPA).

9. QUESTIONS DIVERSES:

A NOTER sur vos agendas : VENDREDI 16 JUIN 10H30-12H INAUGURATION cuve et utilisation du nouveau carburant PUR-XTL avec la société ALTENS - GARE DE CAUDIES (en présence notamment du Président du Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Vincent GAREL).

Actualités de la saison 2023 :

Reprise des circulations le 4 avril. Trains de Pâques les dimanche 9 et lundi 10 avril au départ de Rivesaltes. Vélorails en activité depuis le 19 février (moins de monde qu'en février 2022).

Train Géologique le mercredi 28 juin dans le cadre de la programmation du PNR Corbières- Fenouillèdes (cloture de la semaine par l'inauguration du PNR le 1er juillet à Bugarach).

Navettes estivales en cours de validation avec les partenaires (Châteaux de Puilaurens, Quéribus, centre EDF de St-Georges à Axat). Demande d'intervention de la chargée de mission du Syndicat pour accompagner la visite de Puilaurens à titre expérimental (4 dates en juillet et août 2023).

Convention en cours avec la Mairie de St-Paul de Fenouillet pour appliquer des **tarifs réduits entre le Train Rouge et le Petit Train des Gorges de Galamus qui circulera du 15 juillet au 15 septembre.**

Voyages Sensoriels (gérés par TPCF désormais): le 30 septembre, 9 octobre et 7 novembre.

Actualités techniques :

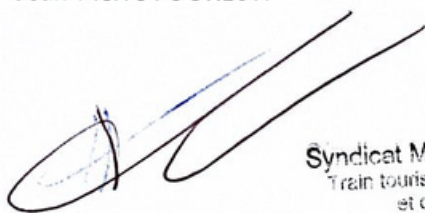
Travaux de mise en sécurité du PN56 sur la commune de Lapradelle menés dans la nuit du 23 au 24 mars.

Allongement de la ligne après la gare de St-Martin Lys (1 tunnel et 1 viaduc de plus sur le parcours), fin des travaux prévue pour juin.

Livraison de la cuve Altens le 30 mars, mise en place le 4 avril et utilisation du nouveau carburant PUR-XTL pour baisser les émissions de CO² de 90% et le bruit du moteur de 7 à 8 décibels. Inauguration le 16 juin.

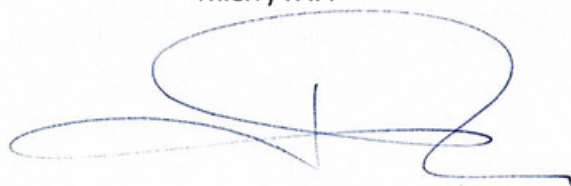
L'ordre du jour est épuisé, le Président clôt la séance à 20h30.

Le Président
Jean-Pierre FOURLON



Syndicat Mixte du Train Rouge
Train touristique du Pays Cathare
et du Fenouillèdes
16 rue de Lesquerde
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

Le secrétaire de séance
Thierry FAYT



PRÉFECTURE des PYRÉNÉES-ORIENTALES
18 SEP. 2023
COURRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Train Rouge – Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

Nombre de Conseillers :

En exercice : 20

Présents : 15

Pouvoirs :

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois

le : 14 septembre

Le Comité du Syndicat Mixte du Train Rouge - Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FOURLON

OBJET:

Signature de la convention de financement de la réalisation (REA) des travaux de renouvellement de la section de ligne Rivesaltes-Caudiès avec SNCF-Réseau

Date de convocation : 22 août 2023

PRÉSENTS: FOURLON Jean-pierre, MAZEROLLES Michel, FAYT Thierry, DEULOFEU Gilles, DELONCA Michel, CHIVILO Charles, BAUER Stéphanie, SAQUE André, LUZ GARAU Doriane, MONIER René, DELCAMP Martine, DELPRAT Mylène, GALY Jacques, PEREIRA David, DIAZ Jean-François

POUVOIRS :

EXCUSES : MANAUD Rose-Marie, BEDOS Daniel, MOUNIE Serge, PARRAUD Philippe, JONCA Frédéric, JOURDAN Adeline, JOMOTTE Vanessa

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, suite à l'aide de l'État qui a permis la réalisation de travaux d'urgence sur la ligne de mars à juin 2022, un avenant de prolongation de la « Convention de mise à disposition de la ligne de Rivesaltes à Caudiès-de-Fenouillèdes en vue d'une exploitation à des fins de chemin de fer touristique » entre SNCF Réseau, la SARL Train du Pays Cathare et du Fenouillèdes et le Syndicat Mixte du Train Rouge a été signé en juin 2022 afin d'étendre la durée de ladite convention signée le 28 septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2023.

Vu la nécessité de réaliser d'autres travaux indispensables à l'exploitation de la ligne jusqu'en 2027, estimés à 1 M € par SNCF-RÉSEAU, un Comité de Pilotage réuni par les services de l'État a permis de mobiliser la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, la communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole, les communautés de communes Agly-Fenouillèdes et Pyrénées Audoises ainsi que la SARL TPCF aux côtés du Syndicat afin que chacune des parties s'engage à participer à l'avenir de la ligne du Train Rouge en validant une convention de financement de la réalisation des travaux proposée par SNCF-RÉSEAU reprenant les engagements formulés par écrit par les partenaires comme suit :

- la Région Occitanie pour un montant de 0,5 M €,
- les deux départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales pour un montant d'1/3 des 0,5 M € restants, soit 167 000 €,
- la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole pour un montant de 85 000 €,
- la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes pour un montant de 33 000 €,
- la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises pour un montant de 17 000 €,
- la SARL TPCF pour un montant de 16 000 €,
- le Syndicat Mixte du Train Rouge pour un montant de 15 000 €.

Le Conseil Syndical après avoir **OUI** et **DÉLIBÉRÉ**,

VALIDE A L'UNANIMITÉ l'engagement financier du Syndicat Mixte dans le financement des travaux sur la section de ligne Rivesaltes-Caudiès à hauteur de 15 000,00 €, sur sa capacité d'autofinancement, sans augmentation des cotisations des collectivités membres du Syndicat (la somme sera inscrite au budget 2024).

MANDATE son Président, Monsieur Jean-Pierre FOURLON, pour signer la convention de financement de la réalisation des travaux et faire toutes les démarches en ce sens.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président

Délibération certifiée exécutoire
par son envoi en préfecture à la date du
Le Président,

Syndicat Mixte du Train Rouge
Train touristique du Pays Cathare
et du Fenouillèdes
16 rue de Lesquerde
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

Syndicat Mixte du Train Rouge
Train touristique du Pays Cathare
et du Fenouillèdes
16 rue de Lesquerde
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

PRÉFECTURE des PYRÉNÉES-ORIENTALES

18 SEP. 2023

COURRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Train Rouge – Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

Nombre de Conseillers :

En exercice : 20

Présents : 15

Pouvoirs :

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois

le : 14 septembre

Le Comité du Syndicat Mixte du Train Rouge, train touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FOURLON.

OBJET :

Adhésion au Syndicat Mixte
Ouvert AGEDI

Date de convocation : le 22 août 2023

PRÉSENTS: FOURLON Jean-pierre, MAZEROLLES Michel, FAYT Thierry, DEULOFEU Gilles, DELONCA Michel, CHIVILO Charles, BAUER Stéphanie, SAQUE André, LUZ GARAU Doriane, MONIER René, DELCAMP Martine, DELPRAT Mylène, GALY Jacques, PEREIRA David, DIAZ Jean-François

POUVOIRS :

EXCUSES : MANAUD Rose-Marie, BEDOS Daniel, MOUNIE Serge, PARRAUD Philippe, JONCA Frédéric, JOURDAN Adeline, JOMOTTE Vanessa

Monsieur le Président expose aux membres que le Syndicat Mixte du Train Rouge s'est rapproché du Syndicat Mixte AGEDI afin de demander son adhésion et fait lecture des Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte AGEDI, approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 16 Décembre 2022, et notamment de son article 11 relatif à l'adhésion.

Le Syndicat Mixte AGEDI, dont le siège est fixé au 15, lieu-dit Les Marnières, 15000 AURILLAC, a pour objet la création et la gestion de services informatiques et numériques destinés à faciliter l'exercice par les collectivités membres de leurs compétences.

Le Conseil Syndical, **OUI** cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'adhérer au Syndicat Mixte AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des statuts,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération,

DESIGNE Madame Stéphanie BAUER, (Conseillère Municipale de la commune de Cases-de-Pène et déléguée titulaire du Syndicat Mixte du Train Rouge), comme déléguée de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI,

DECIDE de prévoir au budget annuel le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans ses Statuts.

PRÉFECTURE des PYRÉNÉES-ORIENTALES

18 SEP. 2023

COURRIER

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Délibération certifiée exécutoire par son envoi en préfecture à la date du 14 septembre 2023.
Le Président,
Syndicat Mixte du Train Rouge
Train touristique du Pays Cathare
et du Fenouillèdes
16 rue de Lesquerde
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

Syndicat Mixte du Train Rouge
Train touristique du Pays Cathare
et du Fenouillèdes
16 rue de Lesquerde
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Syndicat Mixte du Train Rouge – Train Touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes

Nombre de Conseillers :

En exercice : 20

Présents : 15

Pouvoirs :

Votants : 14

OBJET :

Adoption de la nomenclature
M57

L'an deux mille vingt-trois

le : 14 septembre

Le Comité du Syndicat Mixte du Train Rouge, train touristique du Pays Cathare et du Fenouillèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FOURLON.

Date de convocation : le 22 août 2023

PRÉSENTS: FOURLON Jean-pierre, MAZEROLLES Michel, FAYT Thierry, DEULOFEU Gilles, DELONCA Michel, CHIVILO Charles, BAUER Stéphanie, SAQUE André, LUZ GARAU Doriane, MONIER René, DELCAMP Martine, DELPRAT Mylène, GALY Jacques, PEREIRA David, DIAZ Jean-François

POUVOIRS :

EXCUSES : MANAUD Rose-Marie, BEDOS Daniel, MOUNIE Serge, PARRAUD Philippe, JONCA Frédéric, JOURDAN Adeline, JOMOTTE Vanessa

Vu l'article 106, III de la loi n° 2015-991,

Vu les articles L 5217-10-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 relatif à l'adoption de la nomenclature M57,

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 30/06/2023;

Considérant que le Syndicat Mixte adoptera la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, compte tenu de la généralisation de ce référentiel à cette date ;

Considérant que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets du Syndicat Mixte appliquant actuellement le référentiel M14, les budgets M4 et M22 n'étant pas concernés par ce changement de référentiel,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets M14 du Syndicat et d'appliquer la nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

DECIDE d'utiliser la nomenclature développée avec présentation croisée fonctionnelle (*pour les collectivités de plus de 3 500 hab.*)

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRECISE qu'un règlement budgétaire et financier sera approuvé par le conseil avant le vote du budget primitif appliquant la nomenclature M57.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Président

Délibération certifiée exécutoire
par son envoi en préfecture à la date du
Le Président,

Syndicat Mixte du Train Rouge
Train touristique du Pays Cathare
et du Fenouillèdes
16 rue de Lesquerde
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

Syndicat Mixte du Train Rouge
Train touristique du Pays Cathare
et du Fenouillèdes
16 rue de Lesquerde
66220 SAINT-PAUL DE FENOUILLET

PRÉFECTURE des PYRÉNÉES-ORIENTALES
18 SEP. 2023
COURRIER



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

751-SD



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE PRADES
11 AVENUE BEAUSOLEIL
CS 11092
66501 PRADES CEDEX

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de Prades

11 Avenue Beausoleil
CS 110092
66501 PRADES Cedex

Mél. :
sgc.prades.collectivites@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Isabelle DAGES
Téléphone : 04 68 96 58 10

MONSIEUR LE PRESIDENT
SYNDICAT MIXTE DU TRAIN ROUGE
66220 SAINT PAUL DE FENOUILLET

Prades, le 30/06/2023

Objet : Avis du comptable public sur l'adoption du référentiel M57 au 01/01/2024.

Monsieur le Président,

Par courriel en date du 30/06/2023, vous avez sollicité, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 pour le Syndicat Mixte du Train Rouge dans le cadre de la généralisation de celui-ci à compter du 1^{er} janvier 2024.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application du référentiel M57 par votre collectivité à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- les budgets SPIC demeurent régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Responsable du SGC de Prades

Service des Finances Publiques
11 Avenue Beausoleil
66501 Prades Cedex

Isabelle DAGES